



Fiche de données de sécurité

Copyright,2022, Copyright, 2019, Meguiar's, Inc. Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits Meguiar's, Inc. est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable Meguiar's, Inc., et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 27-7631-8 | Numéro de version: | 7.01 |
| Date de révision: | 28/09/2022 | Annule et remplace la version du : | 02/02/2022 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

Ultimate Compound G172 [G17216 G17220 G172300]

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: MEGUIAR'S France, 3 rue de Verdun - Bât.D - 78590 Noisy le Roi
Téléphone: 01 30 80 02 16
E-mail: serviceclients@meguiars.com
Site internet www.meguiars.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

La classification d'aspiration n'est pas requise sur l'étiquette en raison de la viscosité du produit.

Ce produit a été testé pour la corrosion / irritation cutanée et les résultats des tests ne répondent pas aux critères de classification.

CLASSIFICATION:

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008, tel que modifié, relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ne s'applique pas.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

AUTRES INFORMATIONS:

Dangers supplémentaires (statements):

EUH208 Contient Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

| Ingrédient | Identifiant(s) | % | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] |
|--|--|----------|---|
| Ingrédients non-dangereux | Mélange | 60 - 80 | Substance non classée comme dangereuse |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | (N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6 (N° REACH) 01-2119529248-35 | 5 - 15 | Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | (N° CE) 926-141-6 (N° REACH) 01-2119456620-43 | 5 - 15 | Tox.aspiration 1, H304 EUH066 |
| Huile minérale blanche (pétrole) | (N° CAS) 8042-47-5 (N° CE) 232-455-8 (N° REACH) 01-2119487078-27 | 5 - 15 | Tox.aspiration 1, H304 |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | (N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 911-418-6 | < 0,0015 | EUH071 Tox. aigüe 3, H301 Corr. cutanée 1C, H314 Lésions oculaires 1, H318 Sens. de la peau 1A, H317 Aquatique aigüe 1, H400,M=100 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=100 Nota B Tox. aigüe 2, H330 Tox. aigüe 2, H310 |
| Hydrocarbons, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatics | (N° CE) 920-901-0 | < 5 | Tox.aspiration 1, H304 EUH066 |

Toute entrée dans la colonne Identifiant (s) qui commence par les chiffres 6, 7, 8 ou 9 est un numéro de liste provisoire fourni par l'ECHA en attendant la publication du numéro d'inventaire CE officiel de la substance.

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

| Ingrédient | Identifiant(s) | Limites de concentration spécifique |
|--|--|---|
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | (N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 911-418-6 | (C >= 0.6%) Corr. cutanée 1C, H314 (0.06% =< C < 0.6%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 0.6%) Lésions oculaires 1, H318 (0.06% =< C < 0.6%) Irr. des yeux 2, H319 (C >= 0.0015%) Sens. de la peau 1A, H317 |

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Aucun premier secours n'est anticipé.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à dioxyde de carbone ou à agent chimique sec pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Vapeurs ou gaz irritants

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque,

système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec de l'eau et du détergent. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir hors de portée des enfants. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence: | Type de limite | Informations complémentaires: |
|--|------------|--------------|---------------------------------------|-------------------------------|
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | 1344-28-1 | VLEPs France | VLEP (8 heures): 10 mg/m ³ | |
| VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984) | | | | |
| VLEP | | | | |
| Valeurs limites de moyenne d'exposition | | | | |
| / | | | | |

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Des gants ne sont pas nécessaires.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

| | |
|---|---|
| Etat physique: | Liquide |
| Couleur | blanc |
| Odeur | Douce d'hydrocarbure |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point/intervalle d'ébullition: | 193,3 °C |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Non applicable. |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point d'éclair: | > 93,3 °C [Méthode de test: Coupe fermée] |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

| | |
|--|---|
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| pH | 8 |
| Viscosité cinématique | 27 119 mm ² /s |
| Hydrosolubilité | Modérée |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Densité | 1,18 g/ml |
| Densité relative | 1,18 [Réf. Standard :Eau = 1] |
| Densité de vapeur relative | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

| | |
|-------------------------------|---|
| Composés Organiques Volatils | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Taux d'évaporation: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Teneur en matières volatiles: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts

Agents oxydants forts.

Bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux:

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| Non applicable | |

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge.

Contact avec la peau:

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire d'ordre mécanique: les symptômes peuvent inclure irritation, rougeurs, éraflure de la cornée et larmoiements.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|--|---|------------------------|---|
| Produit | Cutané | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Produit | Inhalation - Vapeur(4 h) | | Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l |
| Produit | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Cutané | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat | LC50 > 2,3 mg/l |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Cutané | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Inhalation - Vapeur | Jugement professionnel | LC50 estimé à 20 - 50 mg/l |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Cutané | Lapin | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatics | Inhalation - Vapeur | | LC50 estimé à 20 - 50 mg/l |
| Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatics | Cutané | Lapin | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatics | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | Cutané | Lapin | LD50 87 mg/kg |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat | LC50 0,33 mg/l |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | Ingestion | Rat | LD50 40 mg/kg |

TAE = Toxicité Aiguë Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|--|------------------|---------------------------------|
| Produit | Données in Vitro | Aucune irritation significative |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Lapin | Aucune irritation significative |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Lapin | Aucune irritation significative |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcane, isoalcane, cycliques, < 2% aromatiques | Lapin | Irritation minimale. |
| Hydrocarbures, C11-C13, isoalcane, <2% aromatiques | Lapin | Irritation minimale. |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | Lapin | Corrosif |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|--|------------|---------------------------------|
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Lapin | Aucune irritation significative |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Lapin | Moyennement irritant |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcane, isoalcane, cycliques, < 2% aromatiques | Lapin | Moyennement irritant |
| Hydrocarbures, C11-C13, isoalcane, <2% aromatiques | Lapin | Moyennement irritant |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | Lapin | Corrosif |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|--|-----------------|---------------|
| Huile minérale blanche (pétrole) | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcane, isoalcane, cycliques, < 2% aromatiques | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Hydrocarbures, C11-C13, isoalcane, <2% aromatiques | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | Homme et animal | Sensibilisant |

Photosensibilisation

| Nom | Organismes | Valeur |
|--|-----------------|-------------------|
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | Homme et animal | Non sensibilisant |

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|--|----------|---|
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | In vitro | Non mutagène |
| Huile minérale blanche (pétrole) | In vitro | Non mutagène |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcane, isoalcane, cycliques, < 2% aromatiques | In vitro | Non mutagène |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcane, isoalcane, cycliques, < 2% aromatiques | In vivo | Non mutagène |
| Hydrocarbures, C11-C13, isoalcane, <2% aromatiques | In vitro | Non mutagène |
| Hydrocarbures, C11-C13, isoalcane, <2% aromatiques | In vivo | Non mutagène |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | In vivo | Non mutagène |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Cancérogénicité

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|--|--------------|---|-----------------|
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Inhalation | Rat | Non-cancérogène |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Cutané | Souris | Non-cancérogène |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Inhalation | Multipl es espè ces ani males. | Non-cancérogène |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Non spécifié | Non disponibl e | Non-cancérogène |
| Hydrocarbons, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatics | Non spécifié | Non disponibl e | Non-cancérogène |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | Cutané | Souris | Non-cancérogène |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | Ingestion | Rat | Non-cancérogène |

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

| Nom | Route | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|--|--------------|--|--------------------|------------------------------|------------------------|
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 4 350 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 4 350 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 4 350 mg/kg/jour | Pendant la grossesse |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Non spécifié | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL Non disponible | 1 génération |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Non spécifié | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL Non disponible | 1 génération |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Non spécifié | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL Non disponible | 1 génération |
| Hydrocarbons, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatics | Non spécifié | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Non disponibl e | NOAEL NA | 1 génération |
| Hydrocarbons, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatics | Non spécifié | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Non disponibl e | NOAEL NA | 28 jours |
| Hydrocarbons, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatics | Non spécifié | Non classifié pour les effets sur le développement | Non disponibl e | NOAEL NA | Pendant la grossesse |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 10 mg/kg/jour | 2 génération |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 10 mg/kg/jour | 2 génération |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 15 mg/kg/jour | Pendant l'organogénèse |

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|--|------------|------------------------------------|---|----------------------------------|----------------------|--------------------|
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | NOAEL Non disponible | |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|----------------------------------|------------|----------------------------|---|------------|------------------------|----------------------------|
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Inhalation | pneumoconiosis | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Inhalation | Fibrose pulmonaire | Non-classifié | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | système hématopoïétique | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 381 mg/kg/jour | 90 jours |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Foie système immunitaire | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 336 mg/kg/jour | 90 jours |

Danger par aspiration

| Nom | Valeur |
|--|---------------------|
| Huile minérale blanche (pétrole) | Risque d'aspiration |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Risque d'aspiration |
| Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatics | Risque d'aspiration |

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | N° CAS | Organisme | Type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|---------------------------------|-----------|---------------|--------------|------------|------------------|---------------|
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | 1344-28-1 | | Expérimental | 96 heures | LC50 | >100 mg/l |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | 1344-28-1 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | 1344-28-1 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | LC50 | >100 mg/l |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | 1344-28-1 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | >100 mg/l |

| | | | | | | |
|--|------------|--------------------|--------------|-----------|------|-------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 926-141-6 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EL50 | >1 000 mg/l |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 926-141-6 | Truite arc-en-ciel | Expérimental | 96 heures | LL50 | >1 000 mg/l |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 926-141-6 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EL50 | >1 000 mg/l |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 926-141-6 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEL | 1 000 mg/l |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | 55965-84-9 | Boue activée | Expérimental | 3 heures | NOEC | 0,91 mg/l |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | 55965-84-9 | Bactéries | Expérimental | 16 heures | EC50 | 5,7 mg/l |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | 55965-84-9 | Copepod | Expérimental | 48 heures | EC50 | 0,007 mg/l |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | 55965-84-9 | Diatomée | Expérimental | 72 heures | EC50 | 0,0199 mg/l |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | 55965-84-9 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | 0,027 mg/l |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | 55965-84-9 | Truite arc-en-ciel | Expérimental | 96 heures | LC50 | 0,19 mg/l |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | 55965-84-9 | Sheepshead Minnow | Expérimental | 96 heures | LC50 | 0,3 mg/l |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2- | 55965-84-9 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | 0,099 mg/l |

| | | | | | | |
|--|------------|---------------------------------------|--------------------|-----------|------|--------------|
| méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | | | | | | |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | 55965-84-9 | Diatomée | Expérimental | 48 heures | NOEC | 0,00049 mg/l |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | 55965-84-9 | Vairon de Fathead | Expérimental | 36 jours | NOEL | 0,02 mg/l |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | 55965-84-9 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | 0,004 mg/l |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | 55965-84-9 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | 0,004 mg/l |
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Puce d'eau | Composant analogue | 48 heures | EL50 | >100 mg/l |
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus) | Expérimental | 96 heures | LL50 | >100 mg/l |
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Algues vertes | Composant analogue | 72 heures | NOEL | 100 mg/l |
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Puce d'eau | Composant analogue | 21 jours | NOEL | >100 mg/l |
| Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics | 920-901-0 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | EL50 | >1 000 mg/l |
| Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics | 920-901-0 | Truite arc-en-ciel | Estimé | 96 heures | LL50 | >1 000 mg/l |
| Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics | 920-901-0 | Puce d'eau | Estimé | 48 heures | EL50 | >1 000 mg/l |
| Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics | 920-901-0 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | NOEL | 1 000 mg/l |

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|--|------------|--|----------|-------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | 1344-28-1 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 926-141-6 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 69 %BOD/ThO D | OECD 301F - Manometric Respiro |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce | 55965-84-9 | Estimé Biodégradation | 29 jours | évolution dioxyde de carbone | 62 % Evolution de CO2/Evolution | OCDE 301B - Mod. CO2 |

| | | | | | | |
|--|------------|-----------------------------|----------|------------------------------------|--|--------------------------------|
| 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | | | | | de Demande biologique en oxygène théorique DBThO (ne passe pas la fenêtre de 10 jours) | |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | 55965-84-9 | Estimé Photolyse | | Demi-vie photolytique (dans l'air) | 1.2 jours (t 1/2) | |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | 55965-84-9 | Expérimental Hydrolyse | | Demi-vie hydrolytique | > 60 jours (t 1/2) | |
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | évolution dioxyde de carbone | 0 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO | OCDE 301B - Mod. CO2 |
| Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics | 920-901-0 | Estimé Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 31.3 %BOD/Th OD | OECD 301F - Manometric Respiro |

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|--|------------|---|----------|----------------------------|---------------|--------------------------|
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | 1344-28-1 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcane, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatiques | 926-141-6 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | 55965-84-9 | Estimé BCF - Poisson | 28 jours | Facteur de bioaccumulation | 54 | OECD305-Bioconcentration |
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics | 920-901-0 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |

12.4. Mobilité dans le sol:

Pas de donnée de test disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Avant l'élimination, consulter toutes les autorités et règlements applicables pour assurer la bonne classification. Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les contenants vides et propres peuvent être disposés comme des déchets non-dangereux. Consultez votre réglementation spécifique et les fournisseurs de services afin de déterminer les options disponibles et les exigences.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle du fabricant, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez-vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

ADR/IMDG/IATA: Non réglementé pour le transport / Not restricted for transport.

| | Transport routier (ADR) | Transport aérien (IATA) | Transport maritime (IMDG) |
|--|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.4 Groupe d'emballage | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |

| | | | |
|--|---|---|---|
| 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température de régulation | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température critique | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de classification ADR | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de ségrégation IMDG | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenue(s) dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient

Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)

Numéro CAS

55965-84-9

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

| Substances dangereuses | Identifiant(s) | Quantité admissible (tonnes) pour l'application de | |
|--|----------------|--|-------------------------------|
| | | Exigences de niveau inférieur | Exigences de niveau supérieur |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) | 55965-84-9 | 50 | 200 |

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

Tableau des maladies professionnelles

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH071 Corrosif pour l'appareil respiratoire.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H330 Mortel par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

- Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
- Section 09: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été modifiée.
- Section 11: Toxicité aiguë (Tableau) - L'information a été modifiée.
- Section 11: Tableau danger par aspiration - L'information a été modifiée.
- Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
- Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
- Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
- Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
- Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
- Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été modifiée.

Section 14 Numéro ONU - L'information a été modifiée.

Section 15: Restrictions concernant les informations sur les ingrédients de fabrication - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de Meguiar's, Inc. France sont disponibles sur www.meguiars.fr